SIRENE® BASE DE DONNÉES

INSEE

Diffusion commerciale

GAMME ACTUALISATION

Le fichier des événements

France entière

Mode d'emploi

Version du 01/07/2010

Les *« conditions générales de commercialisation par l'INSEE des informations contenues dans la base de données SIRENE® »* sont accessibles sur www.sirene.fr **ou communicables sur demande.**

En passant une commande à l'INSEE, vous déclarez **avoir pris** connaissance de ces conditions et en **accepter sans réserve l'ensemble des dispositions**. En particulier, les données ne peuvent être utilisées que pour des **besoins propres** de votre organisme, qu'elles ne peuvent **en aucun cas être cédées à des tiers**, sous quelque forme que ce soit, gracieusement ou à titre onéreux, sans autorisation préalable de l'INSEE.

CONTENU DU FICHIER

Le fichier des "évènements France entière" est le flux d'informations traduisant les **mises à jour enregistrées au répertoire** sur les entreprises et les établissements : créations, fermetures, cessations, transferts, changements d'activité, etc.

Les demandes de mises à jour sont transmises à l'INSEE par les centres de formalités des entreprises (CFE) et d'autres administrations. Ces demandes de mises à jour sont traitées par l'INSEE pendant la journée. Chaque soir :

- les mises à jour du répertoire sont analysées, triées et pour certaines filtrées selon le champ, la nature et les variables modifiées,
- elles sont ensuite mises en forme,
- elles donnent lieu à environ 10 000 événements quotidiens

Ce fichier est le seul qui permet de lier l'ancien SIRET (prédécesseur) et le nouveau SIRET (successeur) en cas de déménagement, reprise, etc.

SOMMAIRE

1. COHÉRENCE ENTRE STOCK ET FLUX 5

1.1. NÉCESSITÉ D'UN RECALAGE ANNUEL 5
1.2. QUELLE CHRONOLOGIE POUR INTÉGRER UN FICHIER DE CALAGE ? 5
1.3. COMMENT INTÉGRER UN FICHIER DE CALAGE ? 6

2. L'INTERPRÉTATION DU FICHIER DE FLUX : PAR OÙ COMMENCER ? 7

2.1. TRIER LE FICHIER 7
2.2. TRAITER LE FICHIER 7
2.3. METTRE À JOUR VOTRE SYSTÈME 7

3. COMPATIBILITÉ ENTRE CODE ÉVÉNEMENT ET TYPE D'ÉTABLISSEMENT 9

3.1. SIGNIFICATION DES CODES EVE ET TYPETAB 9
3.2. TABLEAU DE COMPATIBILITÉ 9
3.3. VOUS RENCONTREZ DES CAS D'INCOMPATIBILITÉ : QUE FAIRE ? 14

4. ANALYSE DES CODES EVE ET TYPETAB 16

4.1. LES CRÉATIONS D'ENTREPRISE (EVE 110 À 125) 16
4.2. LES OUVERTURES D'ÉTABLISSEMENT (EVE 130 ET 145) 17
4.3. LE CODE ORIGINE DANS LE FICHIER ÉVÉNEMENTS FRANCE ENTIÈRE 19
4.4. LES TRANSFERTS D'ÉTABLISSEMENTS (EVE 510 À 540) 20
4.5. LE CODE DESTINAT DANS LE FICHIER ÉVÉNEMENTS FRANCE ENTIÈRE 23
4.6. LES MISES À JOUR DE NIVEAU ENTREPRISE ET ÉTABLISSEMENT (EVE 610 À 781) 24
4.7. LES FERMETURES D'ÉTABLISSEMENT (EVE 430 ET 435) 25
4.8. LES CESSATIONS D'ENTREPRISE (410 À 425) 26
4.9. CAS PARTICULIER : ASSOCIATION 410-00 28

5. CAS PARTICULIERS : CHANGEMENT DE STATUT DE DIFFUSION 29

5.1. DÉFINITION 29
5.2. PASSAGE EN NON-DIFFUSION 29
5.3. RETOUR EN DIFFUSION-STANDARD 30
5.4. LES TRANSFERTS ET LA NON-DIFFUSION 30

1. COHÉRENCE ENTRE STOCK ET FLUX

1.1. Nécessité d'un recalage annuel

Le fichier des événements France entière est livré dans le cadre d'un **abonnement**. L'abonnement commence avec la livraison d'une base de **données initiale** (fichier de stock) qui est cohérente (même champ) avec le **fichier des événements**.

Une **livraison annuelle d'un fichier stock de calage** est recommandée par la suite. En effet, un certain nombre de variables non présentes dans le fichier des évènements peuvent être, à cette occasion, mises à jour dans votre base. Par ailleurs, certaines informations ne sont pas prises en compte dans le fichier des "événements France entière". Leur prise en compte dans votre système ne peut donc intervenir **que lorsque vous décidez d'intégrer un fichier de calage annuel "stock France entière"**, notamment en début d'année civile.

Les informations non prises en compte sont principalement les mises à jour effectuées à partir d'autres sources administratives (ex : Mises à jour annuelles des tranches d'effectifs, données issues des enquêtes annuelles d'entreprises), l'actualisation de la géographie (Code Officiel Géographique) ainsi que certaines corrections d'erreurs.

📖 Notre conseil : Nous vous recommandons donc fortement d'intégrer ce fichier de calage une fois par an en janvier en plus des fichiers événements.

1.2. Quelle chronologie pour intégrer un fichier de calage ?

La **date de référence des données du stock annuel** de calage vous est communiquée à l'avance tous les ans par votre diffuseur SIRENE. Dans la majorité des cas, il s'agit du 31/12 mais pas toujours.

Cette livraison est toujours un peu tardive (3ème semaine de janvier) en raison des opérations internes au répertoire SIRENE de début d'année, d'un nombre important de livraisons à effectuer par l'INSEE et des délais postaux.

Dans le cas où vous vous serviriez du fichier annuel de stock de calage, il est nécessaire d'organiser vos traitements en fonction de la date de référence des données et des dates de réception des différents fichiers. Il ne faut donc intégrer les événements de la nouvelle année qu'après l'intégration du fichier stock de calage. Pour cela il faut :

- ⇨ intégrer les événements jusqu'à la date de référence du stock,
- ⇨ mettre de côté les événements suivants jusqu'à la réception du fichier stock annuel (3ème semaine de janvier),
- ⇨ comparer votre base et le stock livré,
- ⇨ intégrer les événements stockés depuis la date de référence du stock de calage.

Exemple : fichier de stock en date de référence du 04 janvier, livré le 20 janvier.

Vous devez intégrer les événements dans votre système jusqu'au 4 janvier compris, attendre jusqu'au 20 janvier et stocker les fichiers suivants. Intégrer ensuite votre stock annuel le 20 janvier. Par la suite, intégrer les événements à partir du 4 janvier.

L'ordre de ces opérations est particulièrement important si vous êtes abonné au fichier des événements quotidiens. Le principe est également valable pour les abonnements hebdomadaires ou mensuels.

1.3. Comment intégrer un fichier de calage ?

Le volume de chaque fichier de calage est d'environ 8 millions d'enregistrements. Son intégration est donc une opération importante.

A la réception du fichier de stock, il sera nécessaire de **comparer le fichier reçu et le contenu de votre référentiel**. En théorie, en terme d'existence de SIRET, les deux contenus devraient être très proches si vous avez pris en compte l'ensemble des événements durant l'année.

Il faut savoir que dans la pratique, ils ne peuvent pas être identiques en raison des éventuelles corrections effectuées au répertoire SIRENE et non répercutées dans les fichiers des événements en cours d'année : correction d'erreurs, mise à jour de la géographie, des effectifs, etc.

La mise à jour de votre système doit s'effectuer de la manière suivante :

⇨ **Tout SIRET contenu dans le fichier de calage et inconnu de votre système** est à interpréter comme une ouverture d'établissement (et une création d'entreprise si le SIREN vous est également inconnu).

⇨ **Tout SIRET connu de votre système mais inconnu du fichier de calage** est à interpréter soit comme une fermeture d'établissement, soit comme une sortie de champ.

- Fermetures d'établissement : une fermeture d'établissement peut conduire à une absence d'activité de l'entreprise (cessation économique) s'il s'agit du dernier établissement actif.

Attention : cela ne peut pas forcément être interprété comme une cessation juridique de l'entreprise. Celle-ci peut rester juridiquement active sans établissement actif. **Soyez particulièrement vigilants sur ce point si votre référentiel a des conséquences sur l'existence juridique des entreprises, leur personnalité morale ou d'autres conséquences financières ou sociales**.

- Sorties de champ : on appelle sortie de champ un établissement qui, pour des raisons réglementaires, ne vous serait plus diffusé. Soit l'entreprise a demandé à l'INSEE à ne plus figurer en diffusion commerciale, soit l'entreprise est devenue une unité strictement administrative qui n'est pas diffusée dans le cadre de la diffusion commerciale SIRENE (SIRETs loueurs de meublés par exemple).

Pour plus d'information sur les sorties de champ, consultez la rubrique associée

⇨ **Tout SIRET connu des deux systèmes** correspond potentiellement à une mise à jour. Vous pouvez effectuer des vérifications (tests d'égalité entre les données contenues dans votre référentiel et dans les données du fichier de calage) afin de savoir quelles variables mettre à jour. Ceci s'avère souvent coûteux en terme d'analyse et étant donné le volume à traiter.

📖 Notre conseil : la solution la plus simple consiste à prendre l'image fournie dans le fichier de calage pour l'intégrer dans votre référentiel. Elle vous assure un référentiel à jour.

2. L'INTERPRÉTATION DU FICHIER DE FLUX : PAR OÙ COMMENCER ?

Les étapes pour traiter correctement le fichier des événements sont les suivantes :

- trier le fichier
- traiter le fichier
- mettre à jour votre système

Certains enregistrements pouvant être liés entre eux, il est conseillé de traiter chaque fichier dans sa totalité. Toute prise en compte partielle pourrait générer des rejets ou des divergences par rapport à la réalité.

2.1. Trier le fichier

Le fichier des événements France entière est livré par **ordre croissant SIRET-DATEMAJ**. Vous pouvez le trier :

⇨ par **SIREN et DATEMAJ** pour mettre à jour les informations relatives à l'entreprise.

⇨ par **SIRET et DATEMAJ** pour mettre à jour les informations relatives à chaque établissement.

Le choix du tri définitif du fichier vous appartient et doit correspondre à vos besoins.

📖 Notre conseil : La première méthode garantit une lisibilité plus grande du point de vue des mises à jour réellement effectuées à l'INSEE (par exemple, un événement concernant plusieurs SIRETS va se traduire par des enregistrements les uns en dessous des autres) et vous garantit une mise à jour des variables de niveau entreprise conforme à la réalité des mises à jour au répertoire SIRENE.

La seconde méthode permet d'avoir une vue synthétique de l'ensemble des mises à jour effectuées pour un SIRET donné pendant la période. En terme de mise à jour des variables de niveau entreprise, elle peut néanmoins conduire à des erreurs de mise à jour dans votre référentiel, le dernier état des variables de niveau entreprise ne figurant pas nécessairement sur la dernière ligne.

2.2. traiter le fichier

L'analyse du fichier des événements doit se décomposer en plusieurs étapes. Il est en effet nécessaire d'effectuer, dans l'ordre:

⇨ **l'analyse** des codes événement (**EVE)** et type d'établissement (**TYPETAB**),

⇨ les **contrôles nécessaires dans votre système** (contrôles d'existence des unités, cohérence des variables par rapport à la mise à jour reçue, etc..).

Suite à ces contrôles, vous pourrez savoir comment interpréter chaque événement et en déduire la mise à jour à effectuer dans votre système : création de nouvel enregistrement, cessation/suppression d'enregistrement, mise à jour d'enregistrements existants, de leur état, etc.

2.3. mettre à jour votre système

Pour chaque mise à jour dans votre système d'une entreprise ou d'un établissement, vous disposez d'un ensemble de variables les concernant.

Pour vous aider, vous disposez de certaines variables relatives aux mises à jour (appelées ici booléens : voir ci-dessous) et traduisant la mise à jour ou non de certaines variables lors de l'événement.

Niveau entreprise

MNOMEN (désignation)MSIGLE (sigle)
MCJ (catégorie juridique)
MAPEN (activité principale)
MEXPLEN (Code exploitant)
MNICSIEGE (nic du siège ou étab principal)

Niveau établissement

MENSEIGNE (enseigne)
MAPET (activité principale)
MADRESSE (adresse)
MEXPLET (code exploitant)
MAUXILT (auxiliarité)

Remarque : Attention, les booléens ne donnent l'indication de mise à jour que pour certaines variables : ils ne sont pas exhaustifs. Selon vos besoins, la mise à jour de certaines variables importantes pour votre système peut ne pas être traduite via les booléens.

📖 Notre conseil : Nous vous recommandons de manière générale, à chaque événement, de mettre à jour l'ensemble des variables qui vous intéressent, éventuellement indépendamment des booléens.

Vous pouvez également comparer toutes les variables qui vous intéressent à celles de votre référentiel et mettre à jour ces variables pour chaque unité.

3. COMPATIBILITÉ ENTRE CODE ÉVÉNEMENT ET TYPE D'ÉTABLISSEMENT

3.1. Signification des codes EVE et TYPETAB

Les 2 tableaux suivants présentent la signification du 1er chiffre du code événement agrégé (EVE) et du type d'établissement concerné (TYPETAB).

Le 1er chiffre du code EVE est significatif : il correspond au type d'évènement déclaré et est une première indication sur la nature de la mise à jour.

1 er chiffre du code EVE	Type d'évènement déclaré
1	Création ou réactivation
4	Fermeture, cessation, absence d'activité
5	Transfert d'établissements
6	Modification d'activité associée ou non à une activation ou désactivation
7	Autres modifications (identification, adresse, etc.…)

Le 1er chiffre du code TYPETAB est également significatif : il indique l'entité concernée.

1 er chiffre du code TYPETAB	Entité concernée par l'événement
0	Modification portant sur l'entreprise
1	Modification portant sur le siège de l'entreprise
2 ou 3	Modification portant sur les établissements non siège de l'entreprise

3.2. Tableau de compatibilité

Le tableau présente les compatibilités entre le code événement agrégé (EVE) et le type d'établissement concerné (TYPETAB).

Lecture du tableau

⇨ Certaines modalités du type d'établissement ont un caractère **obligatoire** (en gras) dans le sens prioritaire (au moins le siège). Cela signifie que pour un code EVE particulier (1ère colonne), on doit trouver au moins un enregistrement comportant un code TYPETAB en gras.

⇨ D'autres ont un caractère **facultatif**. Cela signifie que pour un code EVE particulier (1ère colonne), on peut trouver, en plus de l'enregistrement obligatoire, un ou plusieurs enregistrements (même SIREN), comportant les codes TYPETAB possibles.

CODE EVE	CODE TYPETAB	Libellé de l'événement
Création d'une entreprise		
110	**12**	création d'une entreprise par création de son siège
110	22	création d'un établissement secondaire simultanément à la création de l'entreprise
Réactivation d'une entreprise par création d'un établissement		
120	**12**	**création d'un établissement siège**
		réactivation du dernier siège existant accompagnée d'une
120	**14**	modification de l'APET du siège (l'entreprise devient exploitante)
120	**15**	modification de l'APET du siège (l'entreprise devient non exploitante)
120	**16**	modification de l'APET du siège
120	**17**	modification de l'identification du siège
120	**19**	autre modification du siège
120	22	ouverture d'un établissement secondaire
		réactivation d'un ancien établissement secondaire simultanément à la réactivation du siège, accompagnée d'une
120	24	modification de l'APET de l'établissement (l'établissement devient exploitant)
120	25	modification de l'APET de l'établissement (l'établissement devient non exploitant)
120	26	modification de l'APET de l'établissement
120	27	modification de l'identification de l'établissement
120	29	autre modification de l'établissement
Réactivation d'une entreprise inactive par création d'un établissement		
125	00	rappel des données de l'établissement siège en cas de modification exclusive de l'entreprise
125	**12**	**création d'un établissement siège**
		réactivation du dernier siège existant accompagnée de
125	**14**	modification de l'APET du siège (l'entreprise devient exploitante)
125	**15**	modification de l'APET du siège (l'entreprise devient non exploitante)
125	**16**	modification de l'APET du siège
125	**17**	modification de l'identification du siège
125	**19**	autre modification du siège
125	22	ouverture d'un établissement secondaire
		réactivation d'un ancien établissement secondaire simultanément à la réactivation du siège, accompagnée d'une
125	24	modification de l'APET de l'établissement (l'établissement devient exploitant)
125	25	modification de l'APET de l'établissement (l'établissement devient non exploitant)
125	26	modification de l'APET de l'établissement
125	27	modification de l'identification de l'établissement
125	29	autre modification de l'établissement

CODE EVE	CODE TYPETAB	Libellé de l'événement
Ouverture d'un établissement secondaire		
130	**22**	**ouverture d'un établissement secondaire**
		modification de l'établissement siège simultanément à l'ouverture de l'établissement secondaire
130	14	modification de l'APET du siège (l'entreprise devient exploitante)
130	15	modification de l'APET du siège (l'entreprise devient non exploitante)
130	16	modification de l'APET du siège
130	17	modification de l'identification du siège
130	19	autre modification du siège
130	23	fermeture d'un établissement secondaire simultanément à l'ouverture de l'établissement secondaire
Reprise d'activité dans un établissement secondaire suite à une mise à jour du répertoire		
145	**22**	ouverture d'un établissement secondaire
145	**24**	modification de l'APET de l'établissement (l'établissement devient exploitant)
145	**25**	modification de l'APET de l'établissement (l'établissement devient non exploitant)
145	**26**	modification de l'APET de l'établissement
145	**27**	modification de l'identification de l'établissement
145	**29**	autre modification de l'établissement
400	**32**	**Fermeture d'un établissement secondaire suite à un doublon**
Cessation juridique de l'entreprise		
410	**00**	rappel des données de l'établissement siège en cas de modification exclusive de l'entreprise
410	**13**	fermeture de l'établissement siège
410	23	fermeture d'un établissement secondaire simultanément à la fermeture du siège
Désactivation de l'entreprise (fermeture de tous ses établissements)		
420	**13**	fermeture de l'établissement siège
420	23	fermeture des établissements restant simultanément à la fermeture du siège
Désactivation de l'entreprise (fermeture de tous ses établissements)		
425	00	rappel des données de l'établissement siège en cas de modification exclusive de l'entreprise
425	**13**	fermeture de l'établissement siège
		accompagnée d'une
425	**14**	modification de l'APET du siège (l'entreprise devient exploitante)
425	**15**	modification de l'APET du siège (l'entreprise devient non exploitante)
425	**16**	modification de l'APET du siège
425	**17**	modification de l'identification du siège
425	**19**	autre modification du siège
425	23	fermeture d'un établissement simultanément à la fermeture du siège

CODE EVE	CODE TYPETAB	Libellé de l'événement
		accompagnée d'une
425	24	modification de l'APET de l'établissement (l'établissement devient exploitant)
425	25	modification de l'APET de l'établissement (l'établissement devient non exploitant)
425	26	modification de l'APET de l'établissement
425	27	modification de l'identification de l'établissement
425	29	autre modification de l'établissement
Fermeture d'un établissement secondaire		
430	**23**	**fermeture de l'établissement secondaire**
		modifications des éléments du siège simultanément à la fermeture de l'établissement secondaire
430	14	modification de l'APET du siège (l'entreprise devient exploitante)
430	15	modification de l'APET du siège (l'entreprise devient non exploitante)
430	16	modification de l'APET du siège
430	17	modification de l'identification du siège
430	19	autre modification du siège
Fermeture d'un établissement secondaire suite à une mise à jour du répertoire		
435	**23**	**fermeture de l'établissement secondaire**
		modifications des éléments d'un autre établissement secondaire simultanément à la fermeture de l'établissement secondaire
435	24	modification de l'APET de l'établissement (l'établissement devient exploitant)
435	25	modification de l'APET de l'établissement (l'établissement devient non exploitant)
435	26	modification de l'APET de l'établissement
435	27	modification de l'identification de l'établissement
435	29	autre modification de l'établissement
Transfert d'établissement		
		transfert de siège avec fermeture de l'établissement de départ
510	**10**	fermeture du siège de départ
510	**11**	création du siège à l'arrivée
		transfert d'un établissement secondaire avec fermeture de l'établissement de départ
510	**20**	fermeture de l'établissement secondaire de départ
510	**21**	ouverture de l'établissement secondaire à l'arrivée
		transfert de siège sans fermeture de l'établissement de départ
520	**08**	l'établissement devient secondaire
520	**11**	création du siège à l'arrivée
		transfert d'un établissement secondaire sans fermeture de l'établissement de départ
520	**30**	l'établissement transfère son activité et reste secondaire actif
520	**21**	ouverture de l'établissement secondaire à l'arrivée
		transfert de siège sans création d'établissement à l'arrivée
530	**10**	fermeture du siège de départ
530	**09**	l'établissement secondaire existant devient siège
		transfert d'un établissement secondaire sans ouverture d'établissement à l'arrivée
530	**20**	fermeture de l'établissement secondaire de départ
530	**31**	l'établissement secondaire reçoit l'activité de l'établissement secondaire fermé

CODE EVE	CODE TYPETAB	Libellé de l'événement
		transfert de siège sans fermeture ni création d'établissement
540	**08**	l'établissement devient secondaire
540	**09**	l'établissement devient siège
		transfert d'établissement secondaire sans fermeture ni ouverture d'établissement
540	**30**	l'établissement transfère son activité et reste secondaire actif
540	**31**	l'établissement secondaire reçoit l'activité de l'autre établissement secondaire
Modification de l'activité		
Modification de l'entreprise - l'entreprise devient exploitante		
610	**00**	rappel des données de l'établissement siège en cas de modification exclusive de l'entreprise
610	**14**	modification de l'APET du siège (l'entreprise devient exploitante)
610	**17**	modification de l'identification du siège
610	19	autre modification du siège
610	24	modification de l'APET de l'établissement (l'établissement devient exploitant)
610	27	modification de l'identification de l'établissement
610	29	autre modification de l'établissement
Modification de l'entreprise - l'entreprise devient non exploitante		
620	**00**	rappel des données de l'établissement siège en cas de modification exclusive de l'entreprise
620	**15**	modification de l'APET du siège (l'entreprise devient non exploitante)
620	**17**	modification de l'identification du siège
620	19	autre modification du siège
620	25	modification de l'APET de l'établissement (l'établissement devient non exploitant)
620	27	modification de l'identification de l'établissement
620	29	autre modification de l'établissement
Modification de l'entreprise - l'entreprise devient non exploitante (correction d'erreur)		
621	00	rappel des données de l'établissement siège en cas de modification exclusive de l'entreprise
621	15	modification de l'APET du siège (l'entreprise devient non exploitante)
621	**17**	modification de l'identification du siège
621	25	modification de l'APET de l'établissement (l'établissement devient non exploitant)
621	27	modification de l'identification de l'établissement
621	29	autre modification de l'établissement
Autre modification de l'entreprise sans impact sur les moyens de production		
631	**00**	rappel des données de l'établissement siège en cas de modification exclusive de l'entreprise
631	**16**	modification de l'APET du siège
631	**17**	modification de l'identification du siège
631	26	modification de l'APET de l'établissement
631	27	modification de l'identification de l'établissement
631	29	autre modification de l'établissement
Modification d'un établissement secondaire sans modification au niveau entreprise - l'établissement secondaire devient exploitant		
640	00	rappel des données de l'établissement siège en cas de modification exclusive de l'entreprise
640	**14**	modification de l'APET du siège (l'entreprise devient exploitante)
640	19	autre modification du siège

CODE EVE	CODE TYPETAB	Libellé de l'événement
640	**24**	modification de l'APET de l'établissement (l'établissement devient exploitant)
640	29	autre modification de l'établissement
Modification d'un établissement secondaire sans modification au niveau entreprise - l'établissement secondaire devient non exploitant		
	00	rappel des données de l'établissement siège en cas de modification exclusive de l'entreprise
650	**15**	modification de l'APET du siège (l'entreprise devient non exploitante)
650	19	autre modification du siège
650	**25**	modification de l'APET de l'établissement (l'établissement devient non exploitant)
650	29	autre modification de l'établissement
Modification d'un établissement secondaire sans modification au niveau entreprise - l'établissement secondaire devient exploitant		
661	00	rappel des données de l'établissement siège en cas de modification exclusive de l'entreprise
661	**16**	modification de l'APET du siège
661	**26**	modification de l'APET de l'établissement secondaire
Autres modifications		
Modification de l'identification de l'entreprise		
710	00	rappel des données de l'établissement siège en cas de modification exclusive de l'entreprise
710	**17**	modification de l'identification du siège
710	**19**	autre modification du siège
710	27	modification de l'identification de l'établissement
710	29	autre modification de l'établissement
Modification de l'identification de l'entreprise - correction d'erreur		
711	**00**	rappel des données de l'établissement siège en cas de modification exclusive de l'entreprise
711	**17**	modification de l'identification du siège
711	**19**	autre modification du siège
711	27	modification de l'identification de l'établissement
711	29	autre modification de l'établissement
Modification de l'adresse ou de l'identification d'un établissement		
720	17	modification de l'identification du siège
720	19	autre modification du siège
720	27	modification de l'identification de l'établissement
720	29	autre modification de l'établissement
Autre modification entraînant la mise à jour d'au moins une variable du répertoire		
780	00	rappel des données de l'établissement siège en cas de modification exclusive de l'entreprise
780	19	autre modification du siège
780	29	autre modification de l'établissement
Autre modification entraînant la mise à jour d'au moins une variable du répertoire - correction d'erreur		
781	00	rappel des données de l'établissement siège en cas de modification exclusive de l'entreprise
781	19	autre modification du siège
781	29	autre modification de l'établissement
795	tous les codes possibles	**Passage en non-diffusion commerciale (personne ayant explicitement demandé à l'INSEE à ne pas être commercialement diffusée)**

3.3. Vous rencontrez des cas d'incompatibilité : que faire ?

Il est possible que vous rencontriez des combinaisons de codes EVE*TYPETAB considérés comme incompatibles dans la documentation. Les quelques erreurs de programmation qui peuvent subsister seront corrigées progressivement.

La majorité des autres cas d'incompatibilité que vous pouvez rencontrer sont simplement la transcription d'une réalité complexe pour l'entreprise au niveau de la gestion du répertoire. Il peut également s'agir d'une erreur dans la gestion du répertoire au quotidien. Ces cas n'ont donc pas vocation à être intégrés dans la présente documentation et constituent un taux d'erreur incompressible.

⇨ la 1ère chose à faire est de se baser d'abord sur la variable TYPETAB afin de déterminer s'il faut créer, modifier ou fermer l'établissement en question dans votre référentiel. Puis il est possible de mettre directement à jour l'ensemble des variables sur l'établissement et l'entreprise.

⇨ Si, sur un cas particulier, appliquer une telle consigne vous paraît aberrant par rapport au contenu de votre référentiel, vous pouvez transmettre le cas à votre diffuseur SIRENE pour étude.

4. ANALYSE DES CODES EVE ET TYPETAB

4.1. Les créations d'entreprise (EVE 110 à 125)

Pour plus d'informations sur la définition d'une création, consulter les concepts, rubrique relative à la définition d'une création dans la vie d'une entreprise.

Une création d'entreprise peut correspondre à un enregistrement :

⇨ en cas de création de nouveau SIREN (création du premier établissement : (le siège)

L'événement se traduit dans le fichier des Evénements France entière par un enregistrement (EVE=110) complété d'un code (TYPETAB=12 ou 22),

⇨ en cas de réactivation d'entreprise existante (création ou réactivation du siège),

Elle peut annoncer une reprise d'activité après une cessation ou une absence d'activité.

L'événement se traduit dans le fichier des événements France entière par un enregistrement (EVE=120 ou 125) complété d'un code TYPETAB (12 modalités possibles), Dans le second cas, le code EVE=125 signifie que l'événement de réactivation est la conséquence d'un événement de mise à jour ayant affecté l'entreprise (changement d'activité, reprise de salariés, correction d'erreur, etc..).

📖 Zoom sur… La création appliquée aux entreprises étrangères

La création des entreprises étrangères (siège à l'étranger et établissement secondaire en France) se traduit par 2 événements le même jour et en même temps :

- un événement de création du siège à l'étranger (EVE=110 et TYPETAB=12) avec un code EXPLET=X (non-exploitant ne participant pas au système productif),

- un événement de création d'établissement secondaire en France (EVE=130 et TYPETAB=22) avec un code EXPLET=0 (exploitant),

Origine de la création

Il est possible d'avoir des créations de SIREN ou réactivations d'entreprise par reprise, achat ou prise en location gérance, le code ORIGINE, s'il a été déclaré, permet de les repérer. Pour plus d'informations sur le code ORIGINE dans le fichier des événements France entière, consulter la rubrique associée.

Exemple : Création d'une entreprise par création du premier établissement

SIREN	NIC	DATEMAJ	EVE	DATEVE	TYPETAB
304 089 569	00010	2006-11-04T12:22:14	**110**	**20061115**	**12**
DCRET	**SIEGE**	**EXPLET**	**ORIGINE**	**DESTINAT**	**PRODPART**
20061115	1	O	1		
SIRETPS	**SIRETASS**	**DCREN**	**NBETEX PL**	**NICSIEGE**	
		20061115	1	00010	

Dans cet exemple,

- la variable ORIGINE est éventuellement renseignée si l'information est donnée lors de la déclaration,
- les variables DREACTET et DREACTEN ont la même date de réactivation et forcement identique à celle de l'événement (DATEVE)

Exemple : Création de l'entreprise par réactivation : par reprise d'activité dans un établissement existant (entreprise mono établissement)

SIREN	NIC	DATEMAJ	EVE	DATEVE	TYPETAB
311 079 669	00011	2006-11-04T12:30:14	**120**	**20061101**	**16**
DCRET	**DREACTET**	**SIEGE**	**EXPLET**	**ORIGINE**	**DESTINAT**
20050901	**20061101**	1	O	8	
SIRETPS	**SIRETASS**	**DCREN**	**DREACTEN**	**NBETEXPL**	**NICSIEGE**
		20050901	**20061101**	1	00011

Dans cet exemple,

- les variables DREACTET et DREACTEN ont la même date de réactivation et forcement identique à celle de l'événement (DATEVE),
- la variable ORIGINE est éventuellement renseignée si l'information est donnée lors de la déclaration.

Exemple : Création par réactivation suite à mise à jour sur l'établissement siège (entreprise mono établissement)

SIREN	NIC	DATEMAJ	EVE	DATEVE	TYPETAB
311 112 660	00013	2007-11-04T16:30:14	**125**	**20071101**	**19**
DCRET	**DREACTET**	**SIEGE**	**EXPLET**	**ORIGINE**	**DESTINAT**
20030701	**20071101**	1	O	1	
SIRETPS	**SIRETASS**	**DCREN**	**DREACTEN**	**NBETEXPL**	**NICSIEGE**
		20030701	**20071101**	1	00013

Dans cet exemple,

- les variables DREACTET et DREACTEN ont la même date de réactivation et forcement identique à celle de l'événement (DATEVE),

4.2. Les ouvertures d'établissement (EVE 130 et 145)

Pour plus d'informations sur la définition des ouvertures d'établissement, consulter les concepts, rubrique relative à la définition d'une ouverture d'établissement dans la vie d'une entreprise.

L'ouverture d'un établissement secondaire d'une entreprise déjà existante se traduit dans le fichier des événements France entière par un enregistrement portant un code événement EVE entre 130 et 145, associé à un type d'établissement particulier et, accessoirement d'autres types d'établissement pour les entreprises multi-établissements.

Deux types d'ouverture d'établissement peuvent se présenter :

⇨ Ouverture d'un établissement secondaire par création d'un nouvel identifiant SIRET

L'événement se traduit par un enregistrement EVE = 130 complété obligatoirement d'un code TYPETAB = 22.

Remarque : l'ouverture de l'établissement secondaire peut éventuellement avoir d'autres conséquences sur l'entreprise ou l'établissement. Il est donc possible que cet enregistrement soit accompagné par d'autres enregistrements avec EVE = 130 et TYPETAB = 14,15, 16, 17, 19 ou 23.

⇨ Réactivation économique d'un établissement existant

L'événement se traduit par un enregistrement EVE=145 complété d'un code TYPETAB égal à 22, 24, 26 27 ou 29.

Le code EVE 145 signifie que l'événement de réactivation n'arrive pas seul : il est seulement la conséquence d'un autre événement ayant affecté l'établissement (activation économique, désactivation économique, modification de l'APET...)

Remarque : la réactivation de l'établissement secondaire peut éventuellement avoir d'autres conséquences sur l'entreprise ou l'établissement. Il est donc possible que cet enregistrement soit accompagné par d'autres enregistrements avec EVE=145 et TYPETAB = 25.

Origine de l'ouverture

Il est par ailleurs possible que l'origine de l'ouverture soit déclarée : reprise, achat, prise en location gérance… La variable ORIGINE, si elle a été déclarée, permet d'avoir l'information. Pour plus d'informations sur le code ORIGINE dans le fichier des événements France entière, consulter la rubrique associée.

Exemple : Ouverture d'un second établissement dans une entreprise existante par création de SIRET

SIREN	NIC	DATEMAJ	EVE	DATEVE	TYPETAB
404 189 569	00020	2006-11-04T12:22:14	**130**	20061115	**22**
DCRET	**SIEGE**	**EXPLET**	**ORIGINE**	**DESTINAT**	**PRODPART**
20061115	**0**	**O**	1		
SIRETPS	**SIRETASS**	**DCREN**	**NBETEXPL**	**NICSIEGE**	
		20050301	**2**	00011	

Dans cet exemple,

- la variable ORIGINE est éventuellement renseignée si l'information est donnée lors de la déclaration,
- la date de création de l'établissement (DCRET) est forcément identique à celle de l'événement (DATEVE) puisqu'il s'agit d'une ouverture d'établissement,
- la variable SIEGE prend la valeur 0 car l'événement concerne un établissement secondaire,
- la variable NBETEXPL se met à jour lors de l'événement (dans cet exemple, l'établissement crée est exploitant,
- l'entreprise ayant déjà son siège exploitant, son nombre d'établissements exploitants actifs passe à 2.

Exemple : Ouverture par réactivation d'un établissement secondaire existant

SIREN	NIC	DATEMAJ	EVE	DATEVE	TYPETAB

304 089 570	00022	2006-11-04T12:22:14	**145**	**20061115**	**22**
DCRET	**DREACTET**	**SIEGE**	**EXPLET**	**ORIGINE**	**DESTINAT**
20050601	**20061115**	**0**	**0**	1	
PRODPART	**SIRETPS**	**SIRETASS**	**DCREN**	**NBETEXPL**	**NICSIEGE**
			20050301	**2**	00010

Dans cet exemple,

- la variable ORIGINE est éventuellement renseignée si l'information est donnée lors de la déclaration,
- la date de création de l'établissement (DCRET) est antérieure à celle de l'événement (DATEVE) puisqu'il s'agit d'une réactivation d'établissement. (DREACTET = DATEVE),
- la variable NBETEXPL est mise à jour lors de l'événement.

4.3. Le code ORIGINE dans le fichier événements France entière

Pour plus d'informations sur la définition du concept ORIGINE, consulter les concepts, rubrique relative à la définition d'une création dans la vie d'une entreprise.

Pour chaque évènement, l'origine est éventuellement déclarée : il est par exemple possible d'avoir des créations de SIRET ou des réactivations d'entreprise par reprise, achat, mise en location gérance, etc. (voir liste des modalités possibles dans la définition de la variable ORIGINE)

Dans ces cas, le code ORIGINE est renseigné dans le fichier des événements sur un enregistrement de création (EVE 120 à 125) sur le SIRET de l'acquéreur. Dans l'hypothèse où la déclaration était assez précise et où l'INSEE a pu identifier les 2 sirets concernés (l''acquéreur et le cédant), la variable SIRETPS (SIRET du prédécesseur ou du successeur) permet de faire un lien entre les 2 enregistrements.

Attention, la variable ORIGINE est une variable déclarative non obligatoire lors de la déclaration et non contrôlée par l'INSEE. Par nature, elle n'est donc pas exhaustive.

Exemple : Création d'une entreprise par achat d'un premier établissement

SIREN	NIC	DATEMAJ	EVE	DATEVE	TYPETAB
304 089 769	00014	2006-10-04T12:22:14	**110**	**20061001**	**12**
DCRET	**SIEGE**	**EXPLET**	**ORIGINE**	**PRODPART**	**SIRETPS**
20061001	**1**	O	**3**		**350 125 225 00010**
SIRETASS	**DCREN**	**NBETEXPL**	**NICSIEGE**		
	20061001	**1**	00014		

Dans cet exemple,

- la variable ORIGINE est renseignée si l'information est donnée lors de la déclaration. Pour cet exemple, ORIGINE=3 (achat)
- la variable SIRETPS correspond au SIRET du vendeur (souvent non renseigné sur le document de déclaration),
- Les variables DCRET et DCREN ont la même date de création, elle-même identique à celle de l'événement (DATEVE).

Exemple : Création d'une entreprise par prise en location gérance d'un premier établissement

SIREN	NIC	DATEMAJ	EVE	DATEVE	TYPETAB

304 889 669	00011	2006-09-04T12:30:14	**110**	**20060901**	**12**
DCRET	**SIEGE**	**EXPLET**	**ORIGINE**	**PRODPART**	**SIRETPS**
20060901	**1**	**O**	**6**	**1**	
SIRETASS	**DCREN**	**NBETEXPL**	**NICSIEGE**		
450 263 195 00022	20060901	**1**	00011		

Dans cet exemple,

- la variable ORIGINE est renseignée si l'information est donnée lors de la déclaration. Pour cet exemple, ORIGINE=6 (prise en location gérance),
- la variable SIRETASS correspond au SIRET du loueur de fond,
- la variable PRODPART prend la valeur 1 (locataire d'un fond de commerce), Elle est complémentaire de la variable EXPLET,
- les variables DCRET et DCREN ont la même date de création, elle-même identique à celle de l'événement (DATEVE).

4.4. Les transferts d'établissements (EVE 510 à 540)

Pour plus d'informations sur la définition d'un transfert, consulter les concepts, rubrique relative à la définition d'un transfert dans la vie d'une entreprise.

Le transfert est un événement qui indique le point de départ et le point d'arrivée d'une unité de production qui déménage. Il se traduit dans le fichier des événements France entière par 2 enregistrements : une ligne pour le lieu de départ et une ligne le lieu d'arrivée.

Ces 2 enregistrements figureront toujours dans le même fichier car ils sont traités au répertoire SIRENE le même jour, dans un intervalle de temps très court. Cela se traduit concrètement par 2 enregistrements :

⇨ quasiment l'un à la suite de l'autre si vous avez trié votre fichier selon SIREN+DATEMAJ (l'heure DATEMAJ doit être très proche, voire égale),

⇨ Portant le même code EVE (510 à 540),

⇨ Portant sur 2 établissements d'une même entreprise (même SIREN),

⇨ Portant des types d'établissements cohérents (TYPETAB désignant le lieu de départ et le lieu d'arrivée),

Dans chaque enregistrement, les variables concernant chaque SIRET sont les valeurs une fois le transfert effectué. Quatre cas de transferts peuvent se présenter :

⇨ Création de l'établissement d'arrivée et cessation de l'établissement de départ,

⇨ Création de l'établissement d'arrivée et modification de l'établissement de départ,

⇨ Modification de l'établissement d'arrivée et cessation de l'établissement de départ,

⇨ Modification de l'établissement d'arrivée et modification de l'établissement de départ.

Un transfert peut également modifier la caractéristique "siège" des établissements (variable SIEGE=1 sur le lieu d'arrivée)

Par ailleurs, un lien de prédécesseur/successeur entre le lieu de départ et le lieu d'arrivée peut être indiqué.

Destination de la fermeture d'établissement

Il est possible d'avoir des SIRET fermés car repris par un tiers, simplement supprimés, etc.. Le code DESTINAT, s'il a été déclaré, permet de les repérer. Pour plus d'informations sur le code DESTINAT dans le fichier des événements France entière, consulter la rubrique associée.

Exemple : Création de l'établissement siège d'arrivée et cessation de l'établissement siège de départ

	SIREN	NIC	DATEMAJ	EVE	DATEVE
Départ	404 189 569	00011	2006-11-04T12:22:14	**510**	**20061101**
Arrivée	404 189 569	00023	2006-11-04T12:22:14	**510**	**20061115**
	TYPETAB	**DCRET**	**SIEGE**	**ORIGINE**	**DESTINAT**
Départ	**10**	20050101	**0**	1	**B**
Arrivée	**11**	**20061115**	**1**	1	
	SIRETPS	**SIRETASS**	**DCREN**	**NBETEXPL**	**NICSIEGE**
Départ			20050101	**1**	**00023**
Arrivée			20050101	**1**	00023

Dans cet exemple,

Cadre du lieu de départ :

- la variable SIEGE prend la valeur 0,
- la variable NICSIEGE prend le NIC du nouveau siège,
- la variable DATEVE correspond à la date de fermeture de l'établissement,
- la variable DESTINAT prend la valeur B puisqu'il s'agit d'une fermeture (la modalité de cette variable n'est pas toujours renseignée lors de la déclaration),

Cadre du lieu d'arrivée :

- la variable SIEGE prend la valeur 1,
- la variable NICSIEGE prend le NIC du lieu d'arrivée,
- la date de création est identique à la date d'événement.

Exemple : Création de l'établissement (siège) d'arrivée et modification de l'établissement siège de départ qui devient établissement secondaire

	SIREN	NIC	DATEMAJ	EVE	DATEVE
Départ	321 223 269	**00012**	2006-10-04T10:22:08	**520**	**20061001**
Arrivée	321 223 269	**00021**	2006-10-04T10:22:08	**520**	**20061001**
	TYPETAB	**DCRET**	**SIEGE**	**ORIGINE**	**DESTINAT**
Départ	**08**	20040101	**0**	3	
Arrivée	**11**	**20061001**	**1**	1	
	SIRETPS	**SIRETASS**	**DCREN**	**NBETEXPL**	**NICSIEGE**
Départ			20040101	**2**	**00021**
Arrivée			20040101	**2**	00021

Dans cet exemple,

Cadre du lieu de départ :

- la variable SIEGE prend la valeur 0,
- la variable NICSIEGE prend le NIC du nouveau siège,
- la variable NBETEXPL prend la valeur 2 puisqu'il y a création d'un 2ème établissement exploitant,
- la variable DESTINAT, si elle a été déclarée, prend la valeur B puisqu'il s'agit d'une fermeture.

Cadre du lieu d'arrivée

- la variable SIEGE prend la valeur 1,
- la variable NICSIEGE prend le NIC du lieu d'arrivée,
- la date de création est identique à la date d'événement.

Exemple : Modification de l'établissement siège d'arrivée et cessation de l'établissement siège de départ

	SIREN	NIC	DATEMAJ	EVE	DATEVE
Départ	518 213 157	00014	2006-09-04T09:22:10	**530**	**20060901**
Arrivée	518 213 157	00022	2006-09-04T09:22:10	**530**	20060901
	TYPETAB	**DCRET**	**SIEGE**	**ORIGINE**	**DESTINAT**
Départ	**10**	20040101	**0**	1	**B**
Arrivée	**09**	20051001	**1**	1	
	SIRETPS	**SIRETASS**	**DCREN**	**NBETEXPL**	**NICSIEGE**
Départ			20040101	**1**	**00021**
Arrivée			20040101	**1**	00022

Dans cet exemple,

Cadre du lieu de départ :

- la variable SIEGE prend la valeur 0,
- la variable NICSIEGE prend le NIC du nouveau siège,
- la variable DESTINAT prend la valeur B puisqu'il s'agit d'une fermeture (la modalité de cette variable n'est pas toujours renseignée lors de la déclaration).

Cadre du lieu d'arrivée

- la variable SIEGE prend la valeur 1,
- la variable NICSIEGE prend le NIC du lieu d'arrivée,
- la date d'événement est différente de la date de création puisque l'établissement était déjà créé.

Transferts orphelins

Il est également possible que vous rencontriez des événements de transfert "orphelins" (présence de la ligne de départ mais ligne d'arrivée ou l'inverse). Il s'agit d'unités dont le statut de diffusion est modifié en même temps que le transfert.

Par exemple, le passage en non-diffusion de l'établissement d'arrivée conduit à une absence d'enregistrement d'arrivée. Pour plus d'informations sur ces cas, se reporter aux cas particuliers.

Pour traiter ces enregistrements, il est nécessaire de se baser d'abord sur la variable TYPETAB afin de déterminer s'il faut créer, modifier ou fermer l'établissement en question dans votre référentiel.

4.5. Le code DESTINAT dans le fichier événements France entière

Pour plus d'informations sur la définition du concept DESTINAT, consulter les concepts, rubrique relative à la définition d'une cessation dans la vie d'une entreprise.

Pour chaque évènement, la destination est éventuellement déclarée : il est par exemple possible d'avoir des fermetures de SIRET par reprise par un tiers, suppression, etc.. (voir liste des modalités possibles dans la définition de la variable DESTINAT).

Dans ces cas, ces informations complémentaires sont traduites sur un enregistrement de fermeture d'établissement, de cessation d'entreprise (EVE = 410 à 435) ou de désactivation économique (620 ou 650) sur le SIRET de l'unité concernée. Dans l'hypothèse où la déclaration était assez précise et où l'INSEE a pu identifier les 2 sirets concernés, la variable SIRETPS (SIRET du successeur) permet de faire un lien entre les 2 unités. Dans le cas d'une mise en location gérance, la variable SIRETASS permet de faire un lien avec le locataire gérant.

Attention, la variable DESTINAT est une variable déclarative non obligatoire lors de la déclaration et non contrôlée par l'INSEE. Par nature, elle n'est donc pas exhaustive.

Exemples : Fermeture d'un « établissement secondaire par vente »

SIREN	NIC	DATEMAJ	EVE	DATEVE	TYPETAB
321 560 152	00023	2007-10-15T11:20:12	**420**	**20071001**	**23**
DCRET	**SIEGE**	**EXPLET**	**DESTINAT**	**PRODPART**	**SIRETPS**
20060101	0	O	**3**		**421 250 631 00012**
SIRETASS	**DCREN**	**NBETEXPL**	**NICSIEGE**		
	20050101	1	00011		

Dans cet exemple,

- la variable DESTINAT est renseignée si l'information est donnée lors de la déclaration. Pour cet exemple, DESTINAT= 3
- la variable SIRETPS correspond au SIRET du successeur
- les variables DCRET et DCREN ont la même date de création, elle-même identique à celle de l'événement (DATEVE).

Exemple : Désactivation économique d'un établissement secondaire par mise en location gérance »

SIREN	NIC	DATEMAJ	EVE	DATEVE	TYPETAB
451 210 351	00021	2007-10-17T09:20:12	**650**	**20071001**	**25**
DCRET	**SIEGE**	**EXPLET**	**DESTINAT**	**PRODPART**	**SIRETPS**
20050101	0	**N**	**D**	**2**	
SIRETASS	**DCREN**	**NBETEXPL**	**NICSIEGE**		
456 125 312 00012	20040101	1	00010		

Dans cet exemple,

- la variable DESTINAT est renseignée si l'information est donnée lors de la déclaration. Pour cet exemple, DESTINAT=D (mise en location gérance),
- la variable SIRETASS correspond au SIRET du locataire gérant,
- la variable PRODPART prend la valeur 2 (loueur de fonds). Elle est complémentaire de la variable EXPLET,
- les variables DCRET et DCREN ont la même date de création, elle-même identique à celle de l'événement (DATEVE).

4.6. Les mises à jour de niveau entreprise et établissement (EVE 610 à 781)

On entend par "mise à jour" une ou des modifications portant sur une entreprise ou un établissement, qui ne soit ni une création/ouverture, ni une fermeture/cessation. Ce sont en fait les événements touchant les entreprises et les établissements qui n'ont pas d'impact sur l'état juridique de l'entreprise ou l'état économique de l'établissement.

Une mise à jour peut se traduire dans le fichier des événements France entière par au moins un enregistrement comme suit :

⇨ La modification d'activité d'une entreprise se traduit par un enregistrement portant un code EVE=610, 620, 621 ou 631, complété d'un code TYPETAB relatif au type d'établissement modifié,

⇨ La modification d'identification d'une entreprise (modification de la raison sociale, du nom, du sigle, etc..) se traduit par un enregistrement portant un code EVE= 710 ou 711, complété d'un code TYPETAB relatif au type d'établissement modifié,

⇨ Une modification d'activité d'un établissement se traduit par un enregistrement portant un code EVE= 640, 650 ou 661, complété d'un code TYPETAB relatif au type d'établissement modifié (idem cf. liste),

⇨ Une modification d'un autre type d'un établissement se traduit par un enregistrement portant un code EVE =720, 780 ou 781, complété d'un code TYPETAB relatif au type d'établissement modifié (idem cf. liste).

Il faut noter qu'une mise à jour engendre toujours dans le fichier des événements France entière un enregistrement dit " principal " (le type d'établissement figure en gras dans le tableau de compatibilité des variables EVE et TYPETAB). La mise à jour peut également avoir d'autres conséquences sur l'entreprise ou l'établissement et donc se traduire par un ou des enregistrements supplémentaires.

Exemple : Modification d'activité au niveau SIREN suite à modification de l'activité de l'établissement siège (entreprise mono-établissement)

SIREN	NIC	DATEMAJ	EVE	DATEVE	TYPETAB
318 650 134	00018	2007-09-24T12:22:14	**631**	20070901	**16**
DCRET	**SIEGE**	**EXPLET**	**ORIGINE**	**APET700**	**DAPET**
19800101	**1**	**O**	1	**703E**	**2007**
DCREN	**APEN700**	**DAPEN**	**NBETEX PL**	**NICSIEGE**	
19800101	**703E**	**2007**	**1**	00018	

Dans cet exemple,

- la variable APET700 est codifiée selon la nouvelle activité déclarée,
- la variable APEN700 prend la même valeur car l'entreprise est une entreprise mono-établissement dans l'exemple,
- les variables DAPET et DAPEN sont également mises à jour.

Exemple : Modification d'activité au niveau établissement associée à une désactivation économique par suppression de moyens de production du siège (entreprise pluri-établissements).

SIREN	NIC	DATEMAJ	EVE	DATEVE	TYPETAB
301 939 651	00017	2007-09-26T10:12:05	**650**	20070101	**15**
DCRET	**SIEGE**	**EXPLET**	**ORIGINE**	**DESTINAT**	**APET700**
19750101	**1**	**X**	3	**C**	**741J**
DAPET	**DCREN**	**APEN700**	**DAPEN**	**NBETEXPL**	**NICSIEGE**
2007	19750101	518M	**2007**	**1**	00017

Dans cet exemple,

- la variable EXPLET prend la valeur X (non-exploitant ne participant pas au système productif)suite à la désactivation),
- la variable DESTINAT, si elle est déclarée, peut prendre par exemple la valeur C (suppression de moyens),
- la variable APET700 est codifiée selon la nouvelle activité déclarée ; la variable APEN700 ne change pas dans cet exemple car elle conserve la valeur de l'activité principale exercée par l'entreprise,
- la variable NBETEXPL passe de la valeur 2 à 1 (désactivation d'un établissement).

4.7. Les fermetures d'établissement (EVE 430 et 435)

Une fermeture d'établissement se traduit par un événement de fermeture du SIRET dans le fichier des événements France entière. Cette fermeture peut être éventuellement accompagnée par un autre événement de mise à jour au répertoire.

En cas d'entreprise mono-établissement, l'événement de fermeture d'établissement sera accompagné d'une absence d'activité de l'entreprise ou d'une cessation juridique.

L'événement de fermeture d'établissement peut-être généré soit :

⇨ Par une déclaration de fermeture (code EVE 430)

Le code EVE 430 est complété du code TYPETAB=23 (caractère obligatoire) et éventuellement accompagné d'un autre enregistrement suite à événement de mise à jour sur le siège sur la même déclaration (EVE= 430 et TYPETAB=14, 15, 16, 17 ou 19)

⇨ Par une déclaration de mise à jour d'un établissement (désactivation, activation, modification de l'APET…) entraînant une fermeture d'établissement (code EVE 435)

Le code EVE 435 est complété du code TYPETAB 23 (caractère obligatoire) et éventuellement accompagné d'un autre enregistrement si autre événement de mise à jour sur la même déclaration (EVE 435 TYPETAB 24, 25, 26, 27 ou 29)

Le code EVE 435 ne concerne que très peu d'enregistrements dans le fichier événements France entière.

Exemple : Fermeture d'établissement dans une entreprise pluri-établissements

SIREN	NIC	DATEMAJ	EVE	DATEVE	TYPETAB

343 490 183	00023	2007-10-04T12:20:14	**430**	**20071001**	**23**
DCRET	**SIEGE**	**EXPLET**	**ORIGINE**	**DESTINAT**	**SIRETPS**
20041110	0	O	1	**3**	**435 447 914 0012**
SIRETASS	**DCREN**	**NBETEXPL**	**NICSIEGE**		
	20030101	**1**	00010		

Dans cet exemple,

- la variable DESTINAT est éventuellement renseignée si l'information est donnée lors de la déclaration,
- la variable SIRETPS est éventuellement renseignée si l'information est donnée lors de la déclaration,
- la variable NBETEXPL est mise à jour

4.8. Les cessations d'entreprise (410 à 425)

Une cessation juridique ou une absence d'activité d'entreprise peut se traduire par un ou plusieurs événements dans le fichier des événements France entière.

⇨ En cas d'entreprise mono-établissement, on aura un événement de fermeture du siège avec cessation de l'entreprise.

⇨ En cas d'entreprise pluri-établissements, on aura autant d'événements que d'établissements à fermer lors de la cessation d'entreprise.

L'événement de cessation d'entreprise peut-être généré soit :

⇨ Par une déclaration de cessation juridique (EVE=410)

L'événement se traduit par un enregistrement portant un code EVE=410 complété du code TYPETAB=13 (caractère obligatoire). Il correspond à la fermeture du siège. Il est éventuellement accompagné d'un ou plusieurs enregistrements de fermetures d'établissements secondaires (code TYPETAB=23). L'entreprise ne peut être cessée que lorsque tous ses établissements sont fermés.

Si le code EVE=410 est complété par le code TYPETAB=00 (caractère obligatoire) on n'aura qu'un seul enregistrement : il s'agit une cessation juridique sur une entreprise auparavant en absence d'activité.

⇨ Par une déclaration d'absence d'activité de l'entreprise (EVE=420)

L'événement se traduit par un enregistrement portant un code EVE=420, complété du code TYPETAB=13 (caractère obligatoire). Il correspond à la fermeture du siège. Il est éventuellement accompagné d'un ou plusieurs enregistrements de fermetures d'établissements secondaires (TYPETAB=23). L'entreprise ne peut être cessée que lorsque tous ses établissements sont fermés.

⇨ Par absence d'activité de l'entreprise suite à une autre mise à jour au répertoire (fermeture du siège, désactivation, modification de l'activité…),

Cette mise à jour entraîne une absence d'activité de l'entreprise (EVE=425). L'événement se traduit par un enregistrement portant un code EVE=425, complété obligatoirement d'un code TYPETAB relatif au siège, accompagné ou pas d'un ou des enregistrement(s) sur les établissements secondaires (TYPETAB=23),

⇨ Par la correction d'un double SIREN (EVE=400)

Le code EVE=400 fait référence à la correction d'une double immatriculation d'une entreprise à tort. La correction donne lieu à l'absence d'activité (ou la cessation juridique selon les cas) d'un SIREN. Cela se traduit dans le fichier des événements France entière par autant

d'enregistrements que d'établissements fermés lors de la correction. Cela se termine naturellement par la fermeture du siège (TYPETAB=32).

Exemple : Cessation juridique d'une entreprise de 2 établissements

SIREN	NIC	DATEMAJ	EVE	DATEVE	TYPETAB	DCRET
343 490 183	00011	2007-10-04T12:20:14	**410**	**20071001**	**13**	**20040101**
343 490 183	00025	2007-10-04T12:20:14	**410**	**20071001**	**23**	**20051110**
SIEGE	**EXPLET**	**DESTINAT**	**DCREN**	**NBETEXPL**	**NICSIEGE**	
1	O	**C**	20040101	0	00011	
0	O	**C**	20040101	0	00011	

Dans cet exemple,

- la variable DESTINAT est éventuellement renseignée si l'information est donnée lors de la déclaration,
- la variable NBETEXPL est mise à jour.

Exemple : Absence d'activité d'une entreprise (cessation économique)

SIREN	NIC	DATEMAJ	EVE	DATEVE	TYPETAB	DCRET
319 739 087	00019	2007-09-24T09:10:10	**420**	**20070901**	**13**	**20050101**
319 739 087	00023	2007-09-24T09:10:10	**420**	**20070901**	**23**	**20061110**
SIEGE	**EXPLET**	**DESTINAT**	**DCREN**	**NBETEXPL**	**NICSIEGE**	
1	O	**B**	20050101	**0**	00019	
0	O	**B**	20050101	**0**	00019	

Dans cet exemple,

- la variable DESTINAT est éventuellement renseignée si l'information est donnée lors de la déclaration,
- la variable NBETEXPL est mise à jour,

- lors de la cessation juridique de l'entreprise on aura dans le fichier événement un enregistrement avec le code EVE=410 et TYPETAB=00.

4.9. Cas particulier : association 410-00

Il s'agit d'un événement de cessation juridique sur une entreprise auparavant en absence d'activité (pas d'établissement actif). On aura qu'un seul enregistrement avec un code EVE 410 et TYPETAB=00 (rappel des données du siège en cas de modification exclusive de l'entreprise), même si celui-ci était déjà fermé.

Exemple : Cessation juridique d'une entreprise déjà en absence d'activité

SIREN	NIC	DATEMAJ	EVE	DATEVE	TYPETAB
303 089 569	00022	2006-11-04T12 :22:14	**410**	**20050729**	**00**
DCRET	**SIEGE**	**EXPLET**	**ORIGINE**	**DESTINAT**	**PRODPART**
19870302	**1**	0	9	NR	
SIRETPS	**SIRETASS**	**DCREN**	**NBETEXPL**	**NICSIEGE**	
		19750101	20061101	00012	

Dans cet exemple,

- La variable DATEVE correspond à la date d'effet de la cessation juridique de l'entreprise

5. CAS PARTICULIERS : CHANGEMENT DE STATUT DE DIFFUSION

5.1. Définition

Un établissement peut être non-diffusable, et donc classé « à part ». Pour plus d'informations, voir la rubrique associée dans « les Concepts ».

Un tel établissement est non-diffusable s'il :

⇨ est inscrit spécifiquement pour la Direction Générale des Impôts (loueurs de meublés non professionnels par exemple), les Urssaf (associés gérants de sociétés), la comptabilité publique ou les autorités constitutionnelles correspondant aux établissements de paye sans ordonnancement (entreprise à caractère strictement administratif sans consistance économique et ne participant pas au système productif).

⇨ a explicitement demandé à ne pas figurer en diffusion commerciale. Il s'agit d'entrepreneurs individuels ou de sociétés de fait qui ont demandé à en être retirés par courrier à l'INSEE. En effet, tout entrepreneur individuel ne peut demander que les informations le concernant ne puissent pas être utilisées par des tiers autres que les organismes habilités ou les administrations (arrêté du 13 mai 1987). On trouve également, pour des besoins évidents de confidentialité, des personnes morales de droit privé dont le type d'activité implique que leur lieu de résidence ne soit pas connu du public : ce sont des associations du type "SOS AMITIE" ou les "Alcooliques anonymes".

Dans ce second cas, si vous êtes habilité à rediffuser une partie des données SIRENE

A partir de ce moment, il est de votre responsabilité de **retirer également ces entreprises et tous leurs établissements de toute diffusion à des fins commerciales**.

5.2. Passage en non-diffusion

En cours d'année, certains établissements peuvent donc acquérir ce statut et ne plus être diffusées par l'INSEE. Cela peut concerner :

⇨ des établissements actifs devenant non-diffusables,

⇨ des réouvertures d'établissements/réactivations d'entreprises (entrepreneurs individuels) absents de votre référentiel car fermés/cessées.

5.2.1. Etablissements actifs devenant non-diffusables

Le passage en non-diffusion se traduit dans le fichier des événements France entière par :

⇨ Un enregistrement portant le **code EVE=795** (passage en non-diffusion). Toutes les données concernant le SIREN et le SIRET **sont alors à blanc**. Seules sont renseignées les variables relatives à l'événement (SIREN, NIC, DATEMAJ, EVE, TYPETAB, DATEVE)

⇨ En tant que client commercial, vous ne recevrez plus les événements ultérieurs concernant cette unité tant qu'elle reste en non-diffusion commerciale.

Exemple : Le Siren 123456789 a demandé par courrier à passer en non diffusion commerciale.

Le 15/01/2008, une mise à jour est effectuée au répertoire SIRENE. L'entreprise et tous ses établissements deviennent non-diffusables. Cela se traduit dans le fichier des événements France entière par :

*12345678900011**2008-01-15T11:19:16795**2008011529*

*12345678900029**2008-01-15T11:19:16**795**2008011529*
*12345678900037**2008-01-15T11:19:16**795**2008011519*

5.2.2. Réouverture d'établissements/réactivation d'entreprise

Pour les entrepreneurs individuels notamment (qui conservent leur SIREN à vie), il peut arriver qu'une entreprise cessée se réactive à la demande des impôts ou de l'URSSAF. Cette réactivation concerne donc une unité éventuellement inconnue de vos fichiers.

Cette mise à jour se traduit par un passage en non-diffusion lors de la réactivation. Dans le fichier des événements France entière on retrouve :

⇨ un enregistrement portant le **code EVE=795** (passage en non-diffusion). Toutes les données concernant le SIREN et le SIRET **sont alors à blanc**. Seules sont renseignées les variables relatives à l'événement (SIREN, NIC, DATEMAJ, EVE, TYPETAB, DATEVE)

⇨ En tant que client commercial, vous ne recevrez pas les événements ultérieurs concernant cette unité tant qu'elle reste en non-diffusion commerciale.

Nous vous conseillons d'ignorer les codes EVE = 795 dès l'instant où l'unité est inconnue de votre référentiel.

Exemple : Un viticulteur était sans activité depuis 2005. A la demande des services des Impôts, son SIREN est réactivé à la même adresse comme loueur de terrain et autres biens immobiliers.

Cela se traduit par :

*12345678900011**2008-01-15T11:19:16**795**2008011519*

5.3. Retour en diffusion-standard

Dans le cas d'un passage d'un établissement de non-diffusable à diffusable, cela se traduit dans le fichier des événements France entière par un enregistrement standard, sans modalité particulière du code EVE. Il doit être traité comme tout nouvel établissement standard.

5.4. Les transferts et la non-diffusion

5.4.1. Passage en non-diffusion

Lorsque le passage en non-diffusion est effectué suite à un transfert, cela se traduit dans le fichier des événements France entière par :

⇨ un transfert « orphelin » : présence de l'enregistrement de départ mais pas de l'enregistrement d'arrivée.

Exemple : un artisan cesse son activité artisanale à une adresse donnée et devient associé gérant à une nouvelle adresse.

Le SIRET de l'associé gérant n'étant pas diffusable, cela se traduit dans le fichier des événements France entière par un seul enregistrement de transfert sur le NIC de départ (fermeture de l'établissement artisanal : EVE = 510) et pas d'enregistrement sur le NIC de l'associé gérant. Le NIC de l'associé gérant ne sera jamais présent dans vos fichiers.

5.4.2. Retour en diffusion-standard

Lors d'un retour en diffusion standard suite à un transfert, cela se traduit dans le fichier des événements France entière par un transfert « orphelin » : présence de l'enregistrement d'arrivée mais pas de l'enregistrement de départ.

📖 Notre conseil : à traiter comme un nouvel établissement standard (réactivation ou création).